EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 14-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 21 mars 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**16**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER — Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR — Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA —- Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA — Cyrielle CHAMOT — Marie-Julie MAILLEFER ;

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED (procuration à A Hofer Favre) - Corentin RINALDI (procuration à Y. Furnon) - Sandrine SHAW (procuration à P. Altherr) - Nolwenn SUDAN (procuration à F Sudan)

Absents : Xavier MAIRE - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n°14-2024 : Projet d'ouverture d'une agence postale au sein de la mairie.

Suite à la fermeture de la boulangerie, et considérant les retours de la consultation publique organisée la commune s'est engagée à examiner les possibilités d'assurer un service postal au sein de la mairie.

A l'issue d'échanges fructueux avec le responsable de secteur de la Poste, et examen des moyens logistiques dont nous disposons, il est apparu que l'ouverture d'une agence postale constituerait l'option privilégiée.

Cette agence serait domiciliée en mairie, le service assuré par les agents communaux, avec une plage d'ouverture estimée de 10 à 15 heures par semaine, du lundi au vendredi. Cette offre de service fera l'objet d'une rémunération par la Poste, assurant ainsi une couverture des charges induites.

Afin d'avancer sur la contractualisation pour une ouverture envisagée au 1er septembre 2024, l'accord du conseil municipal est requis sur le principe.

Les conditions d'organisation du service resteront à préciser ultérieurement.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'ouverture d'une agence postale telle que décrite ci-dessus.
- Autorise le maire à poursuivre les démarches investigatrices auprès de la Poste en vue du conventionnement à venir avec les services de la Poste.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 21 mars 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

